

Texte relatif à l'intervention d'Evelyne Baillergeau le jeudi 9 avril 2009 à l'Institut du Développement Social – IRTS de Haute-Normandie (Canteleu/Rouen) dans le cadre des séminaires de l'ACOFIS 2009

La prévention sociale à l'heure de l'insécurité dans quelques pays d'Europe et d'Amérique du Nord¹

Evelyne Baillergeau²

1. Introduction

La prévention est une idée assez ancienne qui remonte au 19^e siècle. Appliquée au champ de la lutte contre la délinquance, elle a fait l'objet d'une attention soutenue depuis les années 1980, tant du côté des pouvoirs publics que de celui des chercheurs. La prévention est aussi un champ de pratiques qui tendent à s'inscrire dans divers modèles théoriques. Les auteurs francophones opposent généralement la prévention sociale « à la française » qui vise globalement à traiter les causes sociales et économiques de la délinquance à la prévention situationnelle à l'« anglo-saxonne » qui vise plutôt à empêcher le passage à l'acte délictueux. Il est généralement admis que dans les années 1980, il y avait une sorte d'affrontement entre ces deux modèles et qu'aujourd'hui la prévention situationnelle tend à supplanter la prévention sociale. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause cette idée mais de s'attarder à l'articulation de ces deux modèles pour deux raisons principales. D'une part, bon nombre d'auteurs mettent en évidence les limites du modèle situationnel pour endiguer la délinquance en profondeur (la prévention situationnelle aurait plutôt tendance à reporter ou à déplacer les problèmes). On peut donc se demander : quelles sont les alternatives ? D'autre part, sur le terrain, bon nombre d'acteurs, d'intervenants, continuent de mettre en œuvre des pratiques qui entrent plus nettement dans la perspective de la prévention sociale que dans celle de la prévention situationnelle, et ce dans bien des pays d'Europe et aussi d'Amérique du Nord. Quel est donc le sens et l'avenir de ces pratiques ? Ces questions sont abordées à partir d'observations portant sur un nouveau champ de pratiques que l'on retrouve dans l'ensemble des pays européens, et que l'on souhaite appeler la nébuleuse social-sécuritaire.

2. La nébuleuse social-sécuritaire

Par nébuleuse social-sécuritaire, on entend désigner un ensemble d'intervenants dont les pratiques oscillent entre le développement social et la lutte contre l'insécurité dans un contexte où l'un et l'autre sont plus que jamais imbriqués au niveau politique. Ces pratiques sont généralement apparentées au travail social étant donné que les intervenants qui les mettent en œuvre sont chargés d'apporter un soutien destiné à des personnes en situation de difficulté sociale. Cependant, ces pratiques comportent également une dimension préventive, où il est évident que c'est la délinquance qui est visée et non pas la maladie, comme c'est le cas dans un certain nombre d'activités des intervenants sociaux. Ces pratiques ont d'ailleurs connu un essor sans précédent depuis l'avènement des programmes publics de gestion de l'insécurité ciblant les quartiers défavorisés depuis la fin des années 1980 et surtout depuis les années 1990, tant en France qu'aux Pays-Bas, en Belgique ou au Royaume-Uni mais aussi dans

¹ Cette conférence reprend pour partie certaines idées développées dans un article intitulé « Intervention sociale, prévention et contrôle social. La prévention sociale d'hier à aujourd'hui », *Déviance et société*, vol. 32, n° 1, 2008, pp. 3-20.

² Sociologue, chercheuse au CREMIS (CSSS Jeanne-Mance/Université de Montréal-Département de Sociologie), chargée de cours à l'Université d'Amsterdam (Faculté de Sociologie et d'Anthropologie), chercheuse associée au CESDIP (CNRS/Ministère de la Justice).

bien d'autres pays européens. On trouve deux principaux profils d'intervenants dans la nébuleuse social-sécuritaire.

D'une part, il s'agit d'intervenants qui sont implantés de longue date sur le terrain. Certains intervenants sociaux se sont spécialisés dans la prévention en milieu ouvert, en cherchant à développer des projets à caractère social et éducatif à l'intention des jeunes à la marge de la société dont on estime qu'ils présentent un risque de sombrer dans l'illégalité, en vue de promouvoir leur intégration à la société. En France, on connaît bien les « éducateurs de prévention » ou « éducateurs de rue » dont le savoir-faire s'est développé dans les milieux associatifs à partir des années 1950 et 1960. Par la suite, ces pratiques ont obtenu une certaine reconnaissance étatique à partir de 1972 grâce à l'attribution d'agrèments aux « clubs de prévention ». Mais ce champ de pratiques n'a rien de spécialement français, bien au contraire, il s'apparente à ce qu'on appelle en Amérique du Nord le *street work* ou *street corner work* depuis les années 1950 dans le but d'offrir un espace de dialogue et de proposer des alternatives aux jeunes susceptibles d'entrer dans des bandes, des « gangs », et par-là-même dans la délinquance organisée. Le champ de pratiques du « travail de rue » s'est développé depuis et il est toujours très vivant dans un grand nombre de pays, tels que le Québec (travail de rue) ou le Royaume-Uni (*detached youth work*). Concernant les Pays-Bas, on peut évoquer les pratiques de certains « *opbouwwerkers* » (organiseurs communautaires) qui, au cours des années 1960, ont été chargés de mettre en place des équipements socioculturels dans les quartiers nouvellement construits en périphérie des grandes villes alors que celles-ci étaient en pleine croissance. Ces quartiers étaient alors majoritairement peuplés de jeunes travailleurs provenant du monde rural et arrivant tout juste en ville, souvent aux prises avec l'épreuve du déracinement et de l'isolement social. On craignait alors que ne se développent parmi eux des comportements dits « asociaux ». On retrouve donc dans ces pratiques l'esprit de la lutte contre l'« inadaptation sociale » qui a présidé au développement de pratiques de prévention spécialisée en France. C'est précisément pour leur offrir une alternative que les pouvoirs publics néerlandais ont cherché à développer des lieux d'activités récréatives et éducatives dans ces nouveaux quartiers, en prenant appui sur des intervenants chargés d'impliquer les habitants dans les nouveaux équipements socioculturels, tant en termes de consultation sur les équipements prévus qu'en termes d'incitation à fréquenter et à participer à l'animation des équipements réalisés. Dans l'ensemble, ces pratiques d'intervention se sont développées en autonomie par rapport à la police, voire même en opposition. Avec le temps et avec l'émergence des dispositifs de lutte contre l'insécurité, les relations entre ces intervenants et la police ont évolué mais elles restent parfois conflictuelles dans certains pays. La reconnaissance statutaire et/ou sociale de ces pratiques dans la sphère du travail social est très variable d'un pays à l'autre mais elle est généralement plus sociale que statutaire (au Québec et aux Pays-Bas notamment). Cela dit, même dans les contextes les moins favorables, certains praticiens évoluant dans ce champ ont, dans l'ensemble, pu développer une éthique et une culture professionnelle spécifique et ils ont su inscrire leurs pratiques dans la durée sur le terrain. Même s'ils ne sont pas très nombreux, ces acteurs sont présents et connus sur le terrain et ils occupent bien souvent une position stratégique du fait de leur implantation, de leur connaissance des publics visés et de leur savoir-faire en matière de construction et d'entretien de réseaux de tous ordres.

D'autre part, on trouve aussi de « nouveaux acteurs » dans la nébuleuse social-sécuritaire. Ces derniers se sont multipliés dans le cadre de la mise en œuvre des programmes intégrés de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans les quartiers en crise. Ces programmes ont fleuri dans divers pays européens à partir des années 1980 et surtout à partir des années 1990, sous forme d'approches ciblées, adaptées à des situations particulières et mises en œuvre dans une optique de proximité avec les destinataires et de partenariat entre les intervenants. Divers dispositifs d'intervention ont été mis en place en vue de favoriser la revitalisation économique, améliorer les conditions d'habitat, promouvoir la formation professionnelle des jeunes ou le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée résidant dans ces quartiers. De plus, ces dispositifs sont le cadre de la formulation de nouvelles missions

d'intervention. Ces nouvelles missions sont en partie une réponse aux problèmes liés aux conflits de voisinage et/ou à l'expression de sentiments d'insécurité, voire même à des phénomènes de « violences urbaines ». De fait, ces nouvelles missions se situent à la frontière entre le champ de l'animation et celui de la surveillance. Certains emplois offerts dans ce champ peuvent d'ailleurs être alternativement présentés comme relevant de l'un ou de l'autre. Ces deux champs peuvent également être associés dans les énoncés de poste. Au Royaume-Uni, les « community safety officers », agents chargés de favoriser le maintien de l'ordre à un niveau très local, peuvent aussi avoir pour mission « d'aider les gens à vivre ensemble » et leurs postes sont ouverts aussi bien à des diplômés en travail social qu'en criminologie. Dans les faits également, les deux séries d'objectifs sont souvent combinées, même si les moyens alloués permettent surtout la surveillance dans bien des cas. Ces nouvelles missions sont souvent le cadre d'emplois d'insertion, destinés à des chômeurs de longue durée ou à des jeunes en rupture d'insertion professionnelle. Elles répondent donc à une logique doublement sociale : soutien au public visé (habitants) mais aussi soutien à l'intervenant, l'emploi visant – en principe – à faciliter son insertion durable sur le marché du travail rémunéré (et légal).

De plus, dans bon nombre de dispositifs, le recrutement local est privilégié. Ainsi, en France, dès le début des années 1980, on a cherché à mobiliser des leaders parmi les jeunes pour devenir animateurs en espérant qu'ils exerceraient ainsi un contrôle sur les « bandes » de jeunes des quartiers. On peut également citer les « correspondants de nuit » et les « habitants-relais » dont la mission est d'assurer une présence auprès des habitants et de prévenir l'émergence de conflits de voisinage. Ce type de pratiques existe également aux Pays-Bas depuis le début des années 1990, à travers la pratique de la médiation des conflits au niveau du voisinage, elle-même inspirée par des pratiques mises en œuvre à San Fransisco depuis 1977. En Belgique, certains « nouveaux acteurs de la sécurité publique » tels que les « assistants de prévention et de sécurité » sont à la fois chargés de missions de surveillance et de « convivialité » dans les quartiers où ils opèrent.

Les relations entre ces deux groupes d'intervenants n'ont pas toujours été simples en raison de concurrences possibles. De fait, la frontière entre les deux groupes d'intervenants est parfois assez floue. En effet, dans les écoles françaises de travail social (dont les formations conduisent aux emplois patentés dans le champ social), une proportion croissante d'éducateurs et d'animateurs est issue de l'immigration et des cités. De plus, il arrive bien souvent qu'en France, le premier emploi procurant une certaine stabilité à un animateur diplômé (au-delà des emplois saisonniers d'animation et/ou de direction de camps pendant les vacances scolaires) à un niveau universitaire soit un emploi bénéficiant d'une aide de l'État. La nébuleuse social-sécuritaire se trouve donc à la frontière entre l'animation et la surveillance. Comment se situe-t-elle par rapport aux différents modèles de prévention ?

3. Années 1980, l'émergence de deux modèles de prévention

Si l'on retient une définition courante de la prévention, notion provenant du champ médical mais reprise dans bien d'autres champs d'intervention au cours des dernières décennies (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), « la prévention est d'une part l'ensemble des mesures prises pour empêcher que ne se produisent des phénomènes entraînant un dommage pour l'individu ou la collectivité et d'autre part l'organisation chargée de les appliquer » (Bouquet, 2005, 10). Dans le champ de la délinquance, l'enjeu de la prévention est donc d'« éviter la production de l'acte de délinquance », et ainsi de limiter l'intervention de la police et de la justice (Bailleau, 2007, 113).

Dans les années 1980, de nombreux gouvernements occidentaux ont accordé une attention renouvelée à la question de la sécurité intérieure en général et à la « petite délinquance » en particulier ; celle qui impliquait principalement – selon les présomptions tout au moins – des jeunes considérés comme marginaux ; parfois issus des migrations internationales, parfois issus de quartiers défavorisés, parfois

en raison de leurs idées politiques radicales. La délinquance a-t-elle réellement augmenté au cours des années 1980 et dans quelle mesure ; ou bien ne serait-ce qu'une affaire de perception, de moindre tolérance face à la petite délinquance ? Il y a eu – et il y a toujours – d'intenses débats autour de ces questions au sein des cercles scientifiques mais force est de constater que les dispositifs publics de lutte contre la petite délinquance ont connu un développement sans précédent dans de nombreux pays d'Europe occidentale et d'Amérique du nord.

Parmi les formes d'intervention envisagées pour lutter contre la délinquance, la prévention correspondait bien aux incertitudes de l'époque, notamment autour du rôle accordé à l'Etat dans la société. L'Etat se devait-il d'offrir une grande variété de prestations aux citoyens ou devait-il se limiter à ses fonctions régaliennes et à la promotion du marché dans le reste des affaires sociales et politiques ? En plus d'un débat autour du rôle de l'Etat, il y avait un débat autour de la solvabilité de l'Etat-providence en période de crise économique. Dans ce contexte conflictuel, la prévention est devenue un concept relativement consensuel qui pouvait s'accommoder avec les différentes perspectives de lutte contre la délinquance d'une part et contre la pauvreté d'autre part. La prévention pouvait en effet contribuer à promouvoir le « bien-être » des populations marginalisées (en favorisant leur prise de conscience de certains problèmes qu'elles étaient susceptibles de rencontrer et en favorisant l'amélioration de leurs conditions de vie et de leurs « chances » d'insertion sociale). Mais la prévention pouvait aussi contribuer à promouvoir le bien-être des victimes d'actes délinquants ou tout au moins de personnes éprouvant un sentiment d'insécurité (en contribuant à la limitation des nuisances). Enfin, la prévention était généralement présentée comme « moins chère » que les approches curatives – toutes sortes d'indicateurs quantitatifs ont alors été développés pour le démontrer) et permettait donc de réduire les coûts sociaux, non seulement au niveau des politiques sociales mais aussi au niveau des interventions policières.

Ces trois types de préoccupations sont abordés de manière différentielle dans les différents modèles de prévention. La « prévention sociale » entend agir sur les causes économiques et sociales de la délinquance. En pratique, l'idée de prévention sociale rejoint pour partie l'idée de prévention primaire au sens de la Charte d'Ottawa de l'Organisation Mondiale de la Santé (1986) qui désigne l'ensemble des actes destinés à diminuer l'incidence d'une maladie, donc à réduire l'apparition de nouveaux cas, à travers des activités d'éducation et d'information. Cependant, contrairement à la prévention primaire, la prévention sociale est guidée par des principes spécifiques. Le modèle de prévention sociale s'intéresse en effet prioritairement au bien-être des populations marginalisées, considérées comme « à risque » de délinquance et vise à traiter conjointement la délinquance et la pauvreté. L'idée générale est que le développement d'alternatives pour les jeunes en situation de précarité – telles que des équipements socioéducatifs à destination des jeunes en manque d'occupation pendant leur temps libre – conduirait à une réduction de la délinquance et ensuite à la réduction des nuisances pour les autres citoyens et à la réduction des coûts en matière de politique pénale. A ce titre, la prévention sociale inclut également diverses initiatives de travail sur la perception de la délinquance dans la perspective de la prévention des conflits et du sentiment d'insécurité.

Tandis que dans la littérature scientifique francophone le modèle de prévention sociale est associé à la politique française de mise en place des comités de prévention de la délinquance aux différents niveaux d'administration publique au cours des années 1980, le monde anglo-américain est surtout associé au modèle de la prévention situationnelle. Ce deuxième modèle de prévention vise essentiellement à « modifier de façon principalement défensive des situations que l'on juge génératrices de problèmes afin d'en atténuer la fréquence d'apparition ou la gravité (diminution des risques de commission d'une infraction et/ou augmentation des risques d'arrestation de l'auteur) » (Mary, 2001, 37). Cela comprend principalement des mesures de prévention dite technique – aménagements urbanistiques, vidéo-surveillance, mise en place d'alarmes, etc. La prévention situationnelle s'intéresse prioritairement à la réduction des nuisances et à la réduction des coûts des politiques sociales et pénales. Il s'agit de

réduire les occasions de commettre des actes délictueux, tant dans l'espace public que dans les espaces résidentiels privés. Pour ce faire, la prévention situationnelle est centrée sur le contrôle voire le modelage des comportements. Dans les années 1980, ce modèle est dominant au niveau des politiques publiques au Royaume-Uni et aux Etats-Unis mais aussi aux Pays-Bas, même si, dans tous ces pays, sur le terrain, de nombreuses pratiques pourraient bien s'inscrire dans le modèle de la prévention sociale. On y reviendra.

De plus, il existe des modèles hybrides, empruntant à la fois aux modèles de la prévention sociale et de la prévention situationnelle, comme par exemple certaines applications de la *Broken window theory* (Kelling & Wilson, 1982). Cette théorie est en effet ancrée dans la tradition situationnelle mais aussi revendiquée à certains égards par les instigateurs de certains projets qui peuvent s'inscrire dans la perspective de la prévention sociale.

4. Années 1990 : le temps de la convergence et des doutes

Au cours des années 1990, le modèle situationnel gagne du terrain au niveau politique sur le continent européen, y compris en France. La prévention sociale est supplantée ou tout au moins alignée dans un mouvement de convergence (multiplication des formes hybrides). La prévention situationnelle est désormais l'horizon d'intervention de bon nombre d'intervenants « humains » et non seulement des caméras de vidéo-surveillance. Cela dit, toutes les pratiques d'intervention sociale ne s'inscrivent pas nécessairement dans cette logique. En effet, bien que la mise en œuvre de la prévention situationnelle repose essentiellement sur des formes de « techno-prévention », certaines activités de surveillance humaine – confiées à des personnes qui ont en outre une mission de présence, d'aide et de conseil comme les gardiens d'immeubles – s'inscrivent également dans cette perspective. De plus, les Opérations Prévention Été, en France, visent à la fois à réduire les occasions de passage à l'acte et à porter un projet éducatif sur le long terme.

Le temps des doutes est aussi venu parmi les promoteurs de la prévention sociale, qui apparaît comme un objectif problématique de plusieurs points de vue. Nombreux sont en effet les auteurs qui soulignent les difficultés de la prévention sociale en tant que contribution à la lutte contre la délinquance et l'insécurité, en France notamment (Body-Gendrot et Duprez, 2001 ; Bailleau, 2007). Prise sous l'angle des intervenants sociaux, la prévention sociale est également un objectif problématique à plusieurs égards. Du point de vue normatif tout d'abord, voilà maintenant quarante ans environ que le monde de l'intervention sociale entretient des relations compliquées avec la notion de contrôle social. Depuis cette époque, la mise en cause de la connaissance et de la prise en compte des aspirations des publics visés par les intervenants sociaux est une question récurrente dans les cercles professionnels et universitaires tant en France, qu'au Québec ou aux Pays-Bas. Or l'implication des intervenants sociaux sur le terrain de la prévention de la délinquance est une source inépuisable de questionnements d'ordre normatif. En effet, la prévention sociale vise à travailler en amont de la production d'actes délinquants. L'action des intervenants sociaux se situe donc au niveau de risques potentiels de délinquance. Si cette posture est relativement simple à énoncer d'un point de vue théorique, elle devient délicate quand il s'agit de la mettre en œuvre sans donner prise à la stigmatisation des jeunes et sans risquer de la renforcer au lieu de l'éradiquer. De plus, avec l'émergence de la problématique de l'insécurité, l'objectif de la prévention s'est élargi pour prendre en compte des risques de plus en plus potentiels et de moins en moins avérés. Les enjeux normatifs des pratiques qui visent à lutter contre les incivilités sont donc encore plus sujets à débat parmi les intervenants sociaux, les institutions mandataires et les citoyens, qu'ils soient plaignants ou gêneurs présumés. L'idée de prévention sociale est également problématique du point de vue de la mise en œuvre et de l'évaluation des pratiques. L'évaluation de l'impact des pratiques des intervenants sociaux est une vaste question à l'époque du chômage durable et massif, à laquelle s'ajoutent les spécificités de l'évaluation de l'impact des pratiques de prévention. A

ces difficultés s'ajoutent les problèmes déjà évoqués de légitimité professionnelle des intervenants de la prévention sociale.

5. Résistance et innovation à l'heure de l'insécurité

La prévention sociale demeure cependant un objectif mobilisateur dans le monde de l'intervention sociale contemporaine. Ceci peut paraître évident d'un certain point de vue puisque la problématique de la délinquance a, en quelque sorte, envahi le champ de l'intervention sociale et notamment celui de l'animation socioculturelle dans les quartiers dits en crise. Pour certains intervenants sociaux, à l'ère des angoisses concernant l'insécurité, il s'agit donc de ne pas abandonner le terrain, de ne pas laisser réduire le traitement des problèmes sociaux aux seules rondes de policiers et de vigiles et aux caméras de surveillance, suivant une pure logique de prévention situationnelle. Il s'agit au contraire de maintenir une action de développement social à travers des pratiques de prévention axées sur le travail sur l'environnement des personnes pauvres, sur l'amélioration de leurs conditions de vie, plutôt que sur la mise en cause de leurs caractéristiques individuelles. Ainsi, il importe de développer des pratiques très en amont des actes de délinquance, en favorisant la vie sociale pour rompre l'isolement social et tenter d'enrayer tout à la fois le sentiment d'insécurité et la tentation de se tourner vers la délinquance. La prévention sociale peut alors apparaître aux intervenants sociaux comme un moindre mal, faute de crédits publics pour le développement social, permettant de justifier une intervention en faveur de la réduction de l'exclusion sociale en vue de réduire les risques de criminalité qui suscitent plus d'intérêt des citoyens et des médias que les inégalités sociales.

Encore faut-il accepter de faire avec les difficultés énoncées ci-dessus pour parvenir à concevoir un travail sur l'environnement des populations considérées à risque qui ne renforce pas la stigmatisation d'une catégorie très ciblée de personnes mais qui soit, au contraire, profitable aux publics visés en termes de développement social à long terme. Il faut pour cela accepter une certaine dose de gestion des risques mais aussi faire face à la difficulté de définir la frontière de l'acceptable tout en acceptant d'être perpétuellement confronté à ce type de questionnements. A l'instar des pionniers de la prévention spécialisée, l'inscription dans la logique de la prévention sociale d'aujourd'hui implique en effet de prendre certains risques. Certains regroupements d'intervenants acceptent de le faire. On en veut pour preuve la Charte du travail social hors murs qui, en Suisse, se conçoit comme une « approche « extra-muros » de groupes-cible en situation de crise, en décrochage, et/ou en difficulté dans leur lieu de vie (...) en dehors de tout cadre répressif, sécuritaire, normatif de contrôle social défini comme l'ensemble des sanctions positives ou négatives auxquelles la société recourt pour assurer la conformité des comportements aux modèles établis ». Les travailleurs sociaux hors murs s'engagent au contraire à « faire remonter aux autorités concernées les problématiques, revendications, besoins émergents des populations concernées ». Cette démarche rejoint en de nombreux points la charte internationale du travail de rue³ ou encore les principes du « detached youth work » britannique. Elle fait également écho au mouvement de résistance aux projets de lois sur la prévention précoce, incarné par le collectif « Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans » en France.

On peut remarquer que ces regroupements d'intervenants reposent le plus souvent sur des réseaux associatifs indépendants et qu'ils s'appuient donc sur un cadre extérieur au secteur public. Cela dit, les activités de ces intervenants sont bien souvent financées, directement ou indirectement, par des crédits publics, dans le cadre de dispositifs de lutte contre la délinquance, de la prévention du VIH sida ou encore de dispositifs de développement social urbain comparables à la « politique de la ville » française.

³ www.travail-de-rue.net

Paradoxalement, l'inflation du thème de l'insécurité offre, dans une certaine mesure, de nouveaux leviers à la prévention sociale en mettant l'accent sur les perceptions de l'insécurité et en appelant à prendre en compte non seulement des risques avérés mais aussi des risques non avérés. Le contexte actuel offre certes de nouvelles opportunités mais on ne peut pas parler de pont en or. Ces opportunités ressemblent plutôt à des miettes laissées à des associations de terrain particulièrement revendicatives et actives en termes de lobbying auprès des pouvoirs locaux. Leurs démarches sont d'autant plus fructueuses que, depuis les mouvements de décentralisation, tant en France qu'aux Pays-Bas, les municipalités ont reçu de nouvelles compétences en matière de développement social et urbain et, dans le cas des Pays-Bas, une plus grande marge de manœuvre dans les crédits concédés par l'État. Avec des miettes, on peut parfois faire beaucoup mais le caractère ponctuel de certains types de financement accordés à des associations présente de nombreuses contraintes qui, en définitive, pèsent sur les intervenants de terrain : comment mener une action dans la durée, établir des contacts avec l'ensemble de la population résidente d'un quartier marginalisé en vue de repérer en son sein des aspirations non exprimées et un potentiel d'action inemployé, quand les postes d'animateurs ne peuvent pas reconduits d'une année sur l'autre ? Dans certains cas, ces difficultés sont relativement faciles à surmonter pour les intervenants grâce au savoir-faire accumulé au cours des années et aux opportunités de formation continue et/ou de contacts avec des chercheurs ayant mené des recherches sur les problèmes rencontrés par les publics visés et sur les mutations rapides de ces problèmes avec la conjoncture sociopolitique. C'est notamment le cas dans les pays où les pratiques telles que le travail de rue ont conduit à l'émergence de métiers en marge du travail social « canonique » mais qui bénéficient cependant d'une plus grande reconnaissance que celle concédée aux éducateurs de prévention français. Il en va ainsi aux Pays-Bas et au Québec même si, dans le nouveau contexte, priorité est donnée aux projets qui sont facilement évaluables, ce qui n'est bien souvent pas le cas des pratiques des organisateurs communautaires. Ils gardent cependant l'aval des pouvoirs publics dans les quartiers où l'insécurité demeure mais où les autres types d'intervention échouent.

Dans certains pays comme la Suède, le climat semble demeurer plus favorable, où les nouveaux intervenants en charge de la promotion du lien social bénéficient d'un statut relativement avantageux et de bonnes opportunités de formation. Il en va de même pour le recours aux « pairs-aidants » dans la prévention du VIH Sida parmi les jeunes de la rue à Montréal. Ces pratiques conduisent à l'émergence d'intervenants sociaux d'un nouveau genre, où la reconnaissance s'appuie sur la valorisation des acquis de l'expérience pratique. Ce n'est pas le cas partout et, bien souvent, le statut des « nouveaux intervenants » est très précaire. Comment alors travailler sur les causes profondes de la délinquance ? Certains auteurs français, analysant le développement des « petits boulots » dans le champ de l'intervention sociale en général et dans le champ du social-urbain en particulier ont montré les risques de dérive liés au développement d'emplois d'insertion qui n'ont pas les moyens des missions qui leur sont confiées. Des recherches menées en Belgique ont conduit à des conclusions comparables. Il y a pourtant un potentiel. En France, les politiques de prévention ont suscité des vocations : « vacataires, moniteurs de centres aérés, employés par les structures traditionnelles de l'animation et de l'action sociale et/ou associations de jeunes (mais plus rare aujourd'hui) sont souvent issus des quartiers où ils travaillent » (Body-Gendrot et Duprez, 2001, 380). Certains d'entre eux souhaiteraient même obtenir une reconnaissance et devenir ainsi des intervenants sociaux à part entière, mais dans bien des cas, ils n'ont guère accès aux formations diplômantes, qui sont la condition nécessaire de cette reconnaissance. Il y a donc un défi à relever au niveau des ouvertures possibles, en termes de carrière professionnelle, pour les nouveaux intervenants. Par ailleurs, le savoir-faire de la construction des liens sociaux n'est généralement pas perçu comme requérant une formation qualifiée. Pourtant, de nombreux intervenants de terrain se sentent désarmés face aux problèmes qu'ils doivent affronter. Dans d'autres pays comme les Pays-Bas, le Royaume-Uni ou le Canada, où les principes et les méthodes d'organisation communautaire constituent le corps d'emplois d'intervenants sociaux qualifiés, les intervenants se sentent plutôt désarmés par la croissance des tâches de gestion auxquelles ils

doivent désormais faire face. De plus, les dispositifs de lutte contre l'insécurité, inspirés par la logique de la nouvelle gestion publique, impliquent de nouvelles façons de travailler, en réseau, au milieu d'autres acteurs parmi lesquels les intervenants sociaux ont souvent du mal à faire valoir l'identité de leur profession du fait même qu'ils soient des spécialistes de l'intermédiation.

Face à ces nombreux défis, il ne faut pas occulter le dynamisme de certains milieux de pratiques, qui ne cèdent pas au pessimisme ambiant et tentent de maintenir le cap, vers des pratiques ambitieuses en termes de développement social. Leurs initiatives sont souvent peu visibles dans la littérature scientifique européenne critique, en particulier en France où les questionnements de recherche sur l'intervention sociale sont souvent limités à l'analyse des stratégies des institutions. Rares sont en effet les travaux d'analyse des pratiques des intervenants sur le terrain et à fortiori en marge de l'intervention sociale « canonique ». Cependant, un nombre grandissant d'intervenants de terrain rapportent leurs difficultés, ainsi que leurs réflexions critiques quant à leurs pratiques et leurs aspirations à une plus grande reconnaissance. Il y a donc quelques perspectives de développement pour la prévention sociale dans ce domaine.

Il semble donc possible de sortir d'une conception de la prévention qui ne se préoccuperait pas des perspectives d'avenir pour les populations désignées à risque de délinquance. Certaines pratiques liées à la nébuleuse social-sécuritaire en divers pays d'Europe et d'Amérique tendent en effet à établir un rapport favorable à la prévention sociale. Elles contribuent même à préciser le concept mûri dans les années 1980 en France en insistant sur la *dimension participative des pratiques, sur l'implication des publics visés par les dispositifs*. Ce faisant, ces pratiques permettent de renforcer la légitimité des pratiques de prévention sociale qui sont en principe basées sur la connaissance des publics visés par les intervenants de terrain. En ce sens, ces pratiques étrangères apportent quelques éléments de réponse aux questionnements qui ont émergé au tournant des années 2000 en France, autour de la contribution du « social » à la prévention de la délinquance.

6. Bibliographie très sélective⁴

- Bailleau F., 2007, De la prévention de la délinquance à la gestion duale des nouvelles formes de troubles à l'ordre public, *Revue de l'Institut pour la Prévention de la Criminalité*, 1, 111-137.
- Body-Gendrot S., Duprez D., 2001, Les politiques de sécurité et de prévention dans les années 1990 en France. Les villes en France et la sécurité, *Déviante et Société*, 25, 4, 377-402.
- Bouquet B., 2005, Prévention, risques et principe de précaution dans le travail social. in BOUQUET, B., ed., *La prévention : concept, politiques, pratiques en débat*. Paris, L'Harmattan, logiques sociales, 45-57.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris, Seuil.
- Kelling, G.L., Wilson J.Q., 1982, The police and neighborhood safety. Broken Windows, *The Atlantic Monthly*.
- Mary P., 2001, Pénalité et gestion des risques : vers une justice « actuarielle » en Europe ?, *Déviante et Société*, 25, 1, 33-51.

⁴ Pour une bibliographie plus complète, se rapporter à l'article de l'auteur publié dans la revue *Déviante et Société*.